OPOUL - PÉRILLOS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OPOUL-PERILLOS**

Délibération N° 15/ 2024

Date convocation : 14/03/2024

Conseillers Municipaux : en exercice 12

Présents : 11

Absents excusés : 0

Procuration : 3

**République Française**

**Département des Pyrénées**

**L'an deux mille vingt-quatre et le vingt du mois de Mars, à dix-huit heures trente, Le Conseil Municipal de la Commune d'Opoul-Périllos, régulièrement convoqué, Conformément aux articles L2121-11 L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de son Maire le Monsieur Patrick SARDA.**

**PRESENTS :** M. SARDA Jérémy, Mme DEDEBANT Estelle, Mme VONAU Marianne, M. DESCHAUX-BEAUME Freddy, M. PONSEILLE Joseph, Mme GOSNET Marina, M. SERPETTE Nicolas, M. DROUILLARD Daniel, M. ROLLI Patrice, Mme FERRAND-GREIN Pascale,

**ABSENTS :**

**PROCURATIONS :** M. PORTEILS Ludovic à M. Patrick SARDA
Mme GONZALEZ Céline à M. Jérémy SARDA
Mme CARRERE Julie à Mme Estelle DEDEBANT

**Secrétaire de Séance :** M. SARDA Jérémy

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

## OBJET : OPERATION PRESERVATION PATRIMOINE NATUREL – LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Monsieur le Maire présente la hiérarchisation des opérations d'investissement arrêtée en Commission des Finances ce 20 Mars 2024.

Il présente notamment les investissements nécessaires à la préservation du patrimoine naturel.

Dans le cadre des opérations relatives aux obligations légales de débroussaillement des propriétés communales, l'acquisition d'une tractopelle (épareuse) semble nécessaire.

Par ailleurs, dans le cadre de la Réserve Communale de Sécurité Civile, il est nécessaire de faire l'acquisition d'un dispositif de radio.

**Le conseil municipal, entendu l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**AUTORISE l'inscription au prochain Budget Primitif l'ouverture des crédits couvrant ces investissements.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des procédures pour finaliser ces investissements (consultations, acquisition,)

**ADOPTE** le plan de financement modifié comme suit :

| Descriptif et estimatifs des Travaux | | Financements | |
|---|---|---|---|
| Lot 1 Acquisition D'un Tractopelle | 25 000 € HT | Fonds Verts 80% | 20 680 € |
| Lot 2 Acquisition d'un dispositif de radio | 850 € HT | Autofinancement Communal 20% | 5 170 € |
| Total | 25 850 € HT | | 25 850 € |

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des dossiers de demande de subvention.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Opoul-Périllos le 20 Mars 2024
M. SARDA Patrick
Maire